

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL141

présenté par
M. Tardy et Mme DUBY-MULLER

ARTICLE 43

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« cinq »,

le mot :

« trois »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le précédent, visant à faire passer le délai d'application de 5 à 3 ans, y compris pour les services téléphoniques de l'Etat.